



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 3 juin 2010

Monsieur Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Premier Ministre,

Le jugement récent de la Régle de l'énergie dans la cause opposant Nalcor, la société d'État de Terre-Neuve-et-Labrador, à Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) a donné, une fois de plus, l'occasion à certains médias et au premier ministre terre-neuvien d'accuser le Québec de porter préjudice à la province de Terre-Neuve-et-Labrador en plus de servir à nouveau de prétexte à une demande d'investissement de fonds fédéraux dans le projet hydroélectrique du Bas-Churchill. Je souhaiterais par la présente rétablir les faits concernant le degré d'ouverture du réseau de transmission de l'électricité du Québec à d'autres producteurs d'électricité, et vous rappeler la position du gouvernement du Québec relativement à l'apport d'une aide financière pour le développement de projets hydroélectriques.

Comme vous le savez sans doute, Hydro-Québec adhère depuis 1996 à l'*Open Access Transmission Tariff*. Ainsi, les entreprises canadiennes qui veulent emprunter le réseau de transport d'électricité des États-Unis doivent faire la preuve que leur propre réseau est ouvert à tous sur la base du principe du premier arrivé, premier servi. HQT offre donc à tout producteur ou grossiste en électricité l'accès à ses lignes de transmission, dans la mesure bien sûr où il y a disponibilité sur ses lignes. Or, je vous souligne que Nalcor a signé, au printemps 2009, une entente de cinq ans avec HQT pour l'acheminement par les lignes de transmission d'Hydro-Québec de 200 kW en moyenne jusqu'à la frontière américaine en provenance de la centrale de Churchill Falls. Par contre, au terme de cette entente, il n'y aura plus de place sur les lignes de transport existantes, puisque l'espace disponible sera accaparé par les centrales mises en service sur la Romaine en 2014. Ce manque de disponibilité sur le réseau existant implique que de nouvelles lignes de transport devront être construites pour acheminer l'électricité terre-neuvienne.

Donc, le Québec respecte les règles du libre accès. Par contre, les demandes du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, visant à obtenir une aide financière du gouvernement fédéral pour le développement du Bas-Churchill, vont à l'encontre des règles du marché qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui. Le financement de la construction des lignes de transport du réseau québécois ainsi que les interconnexions avec les provinces et États voisins ont toujours été réalisés conformément aux règles du marché, et celles-ci doivent continuer de prévaloir.

...2

Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles

Déposé le : 19/11/2010

No : CAPERN - 043

Secrétaire : PU

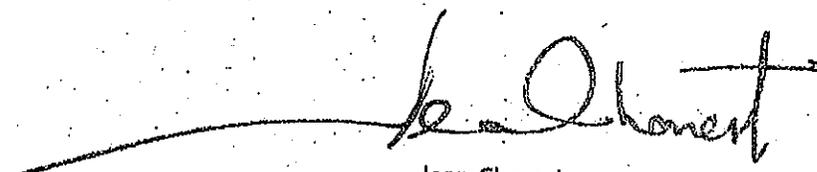
Une subvention pour le développement d'infrastructures dans les provinces limitrophes au Québec leur permettrait d'offrir de l'électricité sur les marchés d'exportation d'Hydro-Québec à des prix inférieurs au coût réel de livraison, et placerait les entreprises productrices et consommatrices canadiennes en situation de concurrence déloyale. C'est pourquoi le Québec s'oppose à toute implication financière du gouvernement fédéral dans le développement du projet du Bas-Churchill, qui pourrait induire une distorsion des prix de l'électricité sur le marché. Hydro-Québec a toujours assumé elle-même les infrastructures de transport et de production d'électricité, incluant les interconnexions.

Enfin, permettez-moi de vous rappeler qu'en 2005, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a choisi de rejeter les 24 propositions qui ont été déposées lors de son appel de propositions pour le développement de ce projet, dont celle d'un consortium Québec-Ontario. Il a en effet décidé d'aller seul de l'avant en prenant appui sur l'amélioration de la situation financière de sa province et la hausse des prix de l'énergie. Il s'agit d'un choix légitime, mais je vous souligne qu'aucune de ces 24 propositions ne prévoyait une aide financière du gouvernement fédéral, ce qui tend à démontrer que pareille aide, directe ou indirecte, n'est pas nécessaire pour la réalisation du projet.

En terminant, l'expérience québécoise démontre que les promoteurs sérieux qui développent des projets concrets, répondant à une demande tangible, réussissent à rassembler les capitaux requis au financement de leurs projets. Le Québec s'est toujours montré disposé à collaborer avec ses partenaires, dont Terre-Neuve-et-Labrador, pour élaborer de tels projets. Vous pouvez être assuré que nous le sommes encore, la collaboration étant le meilleur moyen d'atteindre des objectifs communs.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal line extending to the left.

Jean Charest